



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	9	4

SEANCE du vendredi 19 décembre 2014

**OBJET : 38-4 - PORT DE LA SALIS  
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU  
DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 -  
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 19 décembre 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/12/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Jean LEONETTI  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Bernard MONIER à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET  
Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS

**Absents :** M. Alain CHAUSSARD, M. Mickael URBANI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

6115

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 DEC. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 8 JAN. 2015

Pour le Maire,

A. CLAVERIE

38-4 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a confié l'entretien et l'exploitation du port de la Salis à l'Association du Port de la Salis par délibération en date du 17 septembre 2010, à effet du 1er janvier 2011 pour une durée de 10 ans à échéance du 31 décembre 2020.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, l'Association du Port de la Salis a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2013 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Il s'agit de la troisième année d'exercice dans le cadre de la délégation de service public portuaire.

S'agissant de la redevance en 2013, le délégataire a reversé 19 571,31 € à la Commune (- 0,13% par-rapport à 2012) auquel il convient d'ajouter la redevance de 14 080€ liée à la mise à disposition de la capitainerie

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en sa séance du 12 décembre 2014.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Association du Port de la Salis » s'agissant de la délégation de service public du Port de la Salis, pour l'exercice 2013.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.38-4 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL -

**Date de transmission de l'acte :** 08/01/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/01/2015

**Numéro de l'acte :** DCM61-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20141219-DCM61-15-DE

**Date de décision :** 19/12/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions